

Evolution de la consommation médicale

Exercice	2015	2016	2017
Total Frais médicaux	746 445 442	776 024 728	918 011 016
Coût par agent	378 139	393 123	383 463
Frais médicaux CA	94 748 821	88 936 733	127 113 513
Frais médicaux AM	306 748 428	282 708 748	359 278 326
Frais médicaux OEC	344 948 193	404 379 247	431 619 177

Couverture maladie à la retraite SODECI

La SODECI apporte, depuis 2006, une assistance à ses retraités à travers la mise en place d'une assurance maladie qui leur est spécialement dédiée. Cette assurance, basée sur le volontariat, couvre les frais de santé des collaborateurs de la SODECI ayant souscrit à ce produit au moment de leur retraite. Un montant mensuel dédié à l'assurance maladie des retraités est prélevé sur le salaire des adhérents.



A fin décembre 2017, le nombre d'adhérents à l'assurance maladie à la retraite est de 87 avec un montant des prestations qui s'élève à 33 554 878 FCFA, contre 29 276 723 FCFA en 2016, soit une évolution de 15%.

La retraite complémentaire

En plus de la retraite Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), les cadres de la SODECI bénéficient d'une retraite complémentaire.

Sur la période 2014-2017, la cotisation retraite complémentaire est en nette progression, en raison de :

↳ *L'évolution de l'effectif des cadres de la SODECI ;*

Les promotions des collaborateurs cadres ;

La sensibilisation et l'encouragement continu des collaborateurs à augmenter leurs cotisations exceptionnelles pour plus de ressources à la retraite.

4.E.2

Mécanismes de financements sociaux

Fonds commun de placement

Les collaborateurs de la SODECI sont associés au capital de l'entreprise à travers le Fonds commun de placement. Ils mobilisent une épargne leur garantissant de meilleurs revenus à leur retraite. De façon concrète, un montant obligatoire est prélevé sur le salaire de chaque collaborateur en fonction de sa catégorie en vue d'alimenter son épargne sur ce fonds. Les parts fixes et leur montant par collègue sont les suivants :

OE : 2 parts ; soit 12 400 FCFA ;

Maîtrise : 3 parts ; soit 18 600 FCFA ;

Cadres : 6 parts ; soit 37 200 FCFA.

Le collaborateur dispose également d'une option de prélèvement facultatif lorsqu'il souhaite augmenter son épargne. A la fin de son parcours à la SODECI, le collaborateur peut disposer de l'épargne ainsi constituée.

Evolution des Fonds communs de placement

FCP3	2015	2016	2017
Actif du Fonds (millions F CFA)	18 152	18 203	16 493
Valeur liquidative (F CFA)	9 218	8 833	7 727